



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
COMMUNE D'ALTRIPPE**

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 JUILLET 2019

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – FRANCHINI Jean-Luc – BAURIERES Martine

Absents excusés : FISCHER Jean-Paul – SCHMITT Kévin

Absents non excusés : KLEIN Christophe – RICHERT Rosetta

**N° 16-2019 – RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE**

En exécution des dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, reproduit ci-après :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

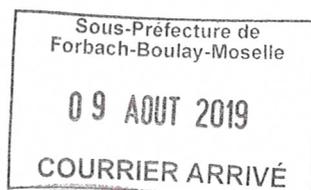
Le Conseil Municipal de la Commune d'Altrippe est invité à prendre acte du rapport d'activité 2018 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, et de faire état de ses remarques au prochain Conseil Municipal.

Décision du Conseil Municipal :

- ADOPTE le rapport d'activité 2018.

**VOTES : 7      POUR : 7 voix      CONTRE : 0 voix      ABSTENTION : 0 voix**

Pour extrait conforme  
Altrippe, le 6 août 2019  
Le Maire  
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié  
Le 06.08.2019  
Transmis à la S.P.  
Le 06.08.2019

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
COMMUNE D'ALTRIPPE**

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 JUILLET 2019

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – FRANCHINI Jean-Luc – BAURIERES Martine

Absents excusés : FISCHER Jean-Paul – SCHMITT Kévin

Absents non excusés : KLEIN Christophe – RICHERT Rosetta

**N° 17-2019 – MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE L'ONF**

Le Conseil Municipal d'Altrippe réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

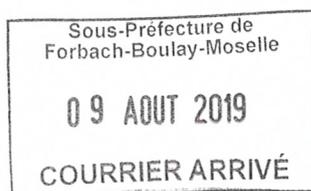
Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

**VOTES : 7    POUR : 7 voix    CONTRE : 0 voix    ABSTENTION : 0 voix**

Pour extrait conforme  
Altrippe, le 6 août 2019  
Le Maire  
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié  
Le 06.08.2019  
Transmis à la S.P.  
Le 06.08.2019

